



Dreux, le 17 décembre 2018

LE SOUS PRÉFET DE
L'ARRONDISSEMENT
DE DREUX

Pôle Citoyenneté - Sécurité

Affaire suivie par : Mme Joëlle GIROUARD

Tél : 02 37 27 72 00

Fax : 02 37 46 80 72

Mèl : pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr

Arrêté n° 2018-51 SP/DREUX
portant abrogation de l'habilitation dans le domaine funéraire
de la SARL Les Graniteries du Centre située
9 Bis, Rue du Tronc 28630 NOGENT-LE-PHAYE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R 2223-63 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014167-0004 du 16 juin 2014 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire de la SARL Les Graniteries du Centre à NOGENT-LE-PHAYE jusqu'au 16 juin 2020 ;

Vu l'extrait K-Bis reçu le 17 décembre 2018 indiquant la radiation de la SARL Les Graniteries du Centre à la date du 27 novembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 30/2018 en date du 4 septembre 2018, portant délégation de signature au profit de Monsieur Wassim KAMEL, Sous Préfet de l'arrondissement de Dreux ;

AR R E T E

Article 1^{er} : L'habilitation dans le domaine funéraire portant le numéro 14.28.114, accordée à M. Jean-Marc CROUZAT gérant de la SARL Les Graniteries du Centre sise 9 Bis, Rue du Tronc 28630 NOGENT-LE-PHAYE, est abrogée à compter de la date du présent arrêté.

Article 2 : M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux, M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure et Loir, M. le Maire de NOGENT-LE-PHAYE, M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie d'Eure-et-Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à M. Jean-Marc CROUZAT gérant de la SARL Les Graniteries du Centre.

Le Sous-Préfet

Wassim KAMEL

Délais et voies de recours :

Cet arrêté peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal Administratif : 28, Rue de Bretonnerie 45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.

